



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINT-DENIS | 6 JUILLET 2021

SÛRETÉ FERROVIAIRE (SUGE)

LA CFDT ATTEND DE L'ÉTAT DES MOYENS ET DES ACTES

Au-delà des messages de soutien adressés à nos collègues de la sûreté ferroviaire à la suite de leur difficile intervention à Ermont le mercredi 30 juin, la CFDT Cheminots attend des engagements de l'État pour améliorer les conditions de travail et de sécurité des agents qui contribuent à la sûreté des services ferroviaires.

En coordination avec sa fédération, la **CFDT Cheminots a interpellé le 4 mai dernier Jean-Baptiste Djebbari**, ministre délégué aux Transports, pour que soient prises en compte dans le cadre du Beauvau de la sécurité les revendications des professionnels du transport qui participent aux dispositifs de sécurité publique. Dans ce courrier, la **CFDT rappelle que** les agents en charge de la lutte antifraude dans les transports publics d'Île-de-France ont subi **une augmentation des violences**, notamment agressions physiques, dont l'accélération relative annuelle a pu atteindre + 40 % en 2019. La CFDT souligne que **les agents de la SUGE** partagent avec les agents des forces publiques plusieurs réalités communes : des formations et entraînements techniques similaires, des habilitations réglementées, parfois des parcours professionnels transverses dans les métiers de la sécurité, **le port et l'usage d'armes**, la confrontation à une augmentation des violences dans les relations avec le public, etc. Certaines dispositions légales ou réglementaires les intègrent d'ailleurs pleinement dans un continuum de la **chaîne de sécurité** avec les forces de l'ordre. Ainsi, la loi du 22 mars 2016 relative « à la prévention et à la lutte contre les incivilités, contre les atteintes à la sécurité publique et contre les actes terroristes dans les transports collectifs de voyageurs » dite *loi Savary* les a placés formellement **au sein du dispositif global de sécurité publique**, avec de nouvelles prérogatives, dont la constatation de délits par procès-verbal ou la saisie

de marchandises, la réalisation de missions dans le cadre d'un contrat de sécurité passé avec le préfet, etc.

MALGRÉ CES NOUVELLES PRÉROGATIVES, LES MOYENS HUMAINS DÉDIÉS À LA SÛRETÉ FERROVIAIRE N'ONT PAS AUGMENTÉ.

De surcroît, il lui est demandé de **gagner en productivité** afin de faire baisser le coût de ses services qui, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, peuvent faire l'objet d'une prestation commerciale offerte aux nouveaux opérateurs. La CFDT Cheminots pointe un **dangereux paradoxe** entre des missions de service public toujours plus étendues et difficiles et cet impératif de compétitivité commerciale qui pèse sur les moyens. La CFDT demande que les revendications des agents en charge de la sûreté ferroviaire soient entendues, tant sur **les mesures de protection personnelle** qu'appelle un travail qui les expose tout particulièrement, que sur **les moyens humains et matériels** indispensables au bon accomplissement de leurs missions. ●

LA CFDT RENOUVELLE SON SOUTIEN SOLIDAIRE AUX AGENTS QUI SONT INTERVENUS À ERMONT LE MERCREDI 30 JUIN ET ATTEND DÉSORMAIS DES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT EN RÉPONSE À SON COURRIER DU 4 MAI 2021.

